Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20210927-D2021-5-7-DE Date de télétransmission : 07/10/2021 Date de réception préfecture : 07/10/2021

COMMUNE DE JUSSAC

délibération : D 2021 5 7

Séance du lundi 27 septembre 2021

Nombre de conseillers en

L' an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

exercice: 19

Présents: 14

Date de convocation du : 23 Septembre 2021

Votants: 18

Présents: Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie. Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline. Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

Objet : Cession de terrain La Fromental / Limagne et acquisition de terrain par la Commune

Pouvoirs:

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Madame GANE Cécile Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur Jean-François RODIER

Absent(s): Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick

Excusé(s): Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts CANAL ont fait la demande d'acquérir un chemin appartenant au domaine public de la commune longeant leur maison implantée sur la parcelle AA 122 au lieu-dit Limagne.

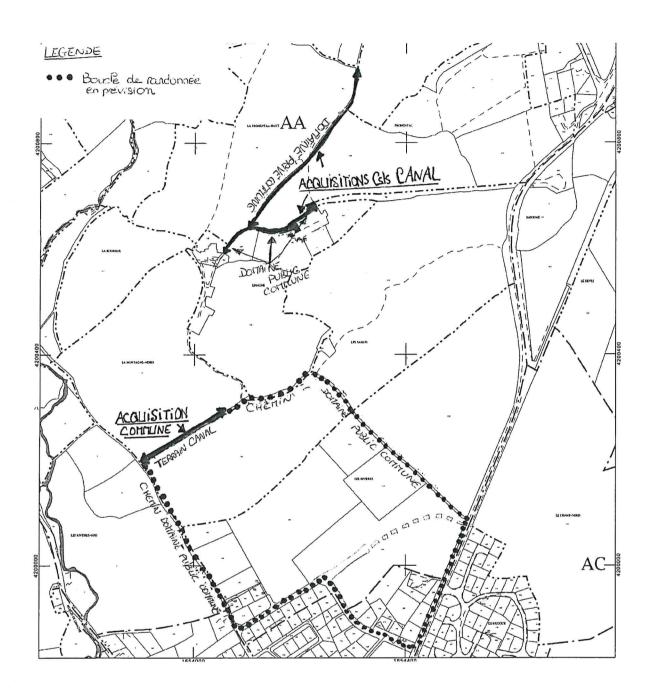
Par ailleurs, Monsieur le Maire suggère de céder le chemin à la Fromental Haut, appartenant au domaine privé de la commune, cadastré AA 140, et traversant la parcelle AA 119 appartenant aux Consorts CANAL, sans être réellement visible sur le terrain.

Enfin, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir, auprès des Consorts CANAL, un bout des parcelles AA 6 et AA 128 au-dessus du lieu-dit Les Rivières, appartenant aux Consorts CANAL, et ce dans le but de réaliser une boucle de randonnée. (cf plans ci-dessous).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de déclasser le chemin du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune ;
- APPROUVE la cession des 2 chemins (environ 500m² et 2000m²) pour le prix d'un euro non recouvré aux consorts CANAL;
- APPROUVE l'acquisition par la commune d'un bout des parcelles AA 6 et AA 128 (environ 1000m²) pour le prix d'un euro non recouvré aux consorts CANAL en prévision de la création d'une boucle de randonnée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents d'arpentage et les actes notariés ainsi que tous les documents nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge des Consorts CANAL;
- PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune, , si et seulement si, toutes les cessions et acquisitions évoquéees ci-dessus sont réalisées. Les dépenses sont prévues au budget.

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20210927-D2021-5-7-DE Date de télétransmission : 07/10/2021 Date de réception préfecture : 07/10/2021



Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-François RODIER